



## COOPERER AVEC UNE IDE FORMÉE A LA PRISE EN CHARGE DE LA FRAGILITÉ DES PERSONNES AGÉES : **UNE DÉMARCHÉ TRIPLEMENT GAGNANTE**



Alliance d'intervenants de santé  
oeuvrant pour le maintien à  
domicile de nos aînés fragiles

**CONTACTEZ-NOUS**  
**Tiphaine POTIER**

Assistante administrative AIMADAF  
07 85 69 59 87  
contact@aimadaf.org

RETROUVEZ NOUS  
[www.aimadaf.org](http://www.aimadaf.org)



**Adhésion au protocole des médecins généralistes avec les IDE:**  
levier majeur de réponse aux besoins des personnes âgées  
et au défi de démographie et temps médical.

## Intérêts pour le patient

Evaluations à domicile → le patient n'a pas à se déplacer  
Mise en place d'actions préventives → limite l'apparition ou l'aggravation de la dépendance.

- **Objectif double** : Maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles et retarder l'évolution vers la dépendance.

## Intérêts pour le médecin

Les protocoles de coopération = véritable travail d'équipe entre le médecin et l'infirmier.

Comment ? Le médecin, suite à un repérage, va demander à l'infirmier formé à la fragilité de faire une évaluation gériatrique standardisée holistique et globale.

- **C'est donc un gain de temps médical important pour le médecin.**

- **C'est un gain de qualité pour la prise en charge du patient.**

**Suite à l'évaluation, l'infirmier va rédiger un plan de soins personnalisé à l'attention du médecin.**

Le médecin a tous les éléments dans un document synthétique avec les indications de l'IDE et il va pouvoir choisir ce qu'il faut mettre en place en collaboration avec l'IDE.



L'évaluation se fait au domicile du patient.

- **L'évaluation peut donc révéler des conditions de vie dont le médecin n'avait pas connaissance.**

## Intérêts pour la société

- **Ce protocole permet de maintenir l'autonomie à moindre coût en évitant les hospitalisations et de réduire les inégalités de territoire.**

**En moyenne, après 65 ans, le patient passe par différents états :**



## Les protocoles de coopération :

Permettent, à titre dérogatoire, à l'initiative des professionnels de santé travaillant en équipe, un **transfert d'actes, d'activités de soins ou de prévention** entre ces professionnels de santé.

## Le protocole de coopération concernant la fragilité :

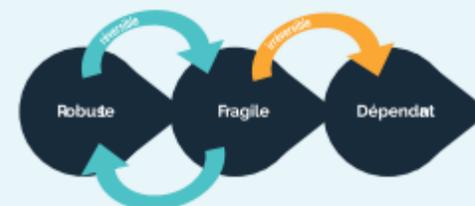
« Interventions d'Infirmier(e)s libéraux à domicile afin de diagnostiquer et d'initier la prise en charge de la fragilité du sujet âgé ».



**Délégation par le médecin à l'infirmier libéral, de la réalisation d'une évaluation gériatrique standardisée, pour des personnes de plus de 75 ans.**

## La fragilité :

**Situation dynamique** dans lequel peut être la personne âgée pouvant évoluer vers une rupture d'équilibre et une perte d'autonomie.



Etat qui peut être **réversible** grâce à des **interventions personnalisées et adaptées** si mise en place d'un **diagnostic et une prise en charge** précoce pour prévenir l'apparition de la dépendance.